

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

I-BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2019 (CA2019) dégage un résultat global de 2 166 112,56€ (contre 1 963 418,27 en 2018) réparti entre l'excédent de fonctionnement qui est de 1 423 015,05€ (contre 1 241 246,68€ au CA 2018) et l'excédent d'investissement dont le montant est de 743 097,51€ (contre 722 171,59 au CA 2018).

Après intégration du solde des restes à réaliser en investissement (-487 407,69€), **le résultat global est de 1 678 704,87€** (1 450 418,27€ en 2018).

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2019 se caractérise par :

- l'arrêt des activités péri-scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018/2019
- la fusion des services supports de la Ville et du CCAS avec le regroupement des services Ressources Humaines et Finances
- le transfert de la compétence Eau et Assainissement à Quimperlé Communauté
- le transfert de la compétence « financement du contingent SDIS »
- la contractualisation avec la Région Bretagne dans le cadre du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt destiné à promouvoir le dynamisme des centres-villes.

Alors que les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0,50% entre 2018 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles diminué de 1,88% entraînant une augmentation de l'épargne nette retraitée sur la période.

Dans un contexte de relative stabilité des dotations de l'Etat, sans augmentation des taux des impôts locaux ni remise en question du soutien au monde associatif, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont contribué à améliorer l'épargne brute (hors remboursement du capital de la dette).

K€	CA 2018	CA 2019	Evolution
Recettes de fonctionnement	13 895	13 866	- 29
Charges de fonctionnement larges (y compris le remboursement du capital de la dette)	13 008	12 969	- 39
Epargne nette après retraitement	887	897	+10

1-1-Dépenses de fonctionnement : 12 487 926,91€ (12 684 255,82€ en 2018)- taux de réalisation de 91,19%-

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 11 922 067,17€ en 2018 à 11 698 139,76€ en 2019, soit une baisse de 1,88% (-223 927,41€)

Cette baisse provient essentiellement des charges à caractère général (-89 340,35€, soit -2,86%), des dotations et participations versées par la commune (-327 972,96€, soit -2,31%), des charges financières (-34 026,13€, soit -1,48%).

**Chapitre 011- Charges à caractère général : 3 034 284,98€ (contre 3 123 625,33€ en 2018),
 soit -2,86%**

€	CA 2018	BP 2019 initial	BP+DM 2019	CA 2019	Evolution CA2019/CA2018	Taux de réalisation 2019
Chap 011	3 123 625,33	3 137 000	3 242 230	3 034 284,98	-2,86%	93,59%

En 2019, les charges à caractère général ont diminué de 2,86% entre le compte administratif 2018 et le compte administratif 2019.

Cette baisse provient :

- du poste 60 - achats de fournitures, de petit matériel -énergie : -1,83% (soit une baisse de 18 520,77€)

Les dépenses d'énergie, représentant 42% du poste 60 (fournitures-petit matériel et énergie), ont diminué sur la période de 5,9% atteignant 554 606,23€ en 2019 alors que la moyenne du montant payé constatée sur la période 2013/2018 est de 583 000€/an.

- postes 61 - 62 : prestations extérieures (maintenance-entretien du patrimoine communal-honoraires-téléphonie) : - 0,12%

Ce poste comprend notamment :

*la fourniture de repas dans les restaurants scolaires dont le montant est passé de 278 773,32€ à 261 415,63€ (soit une baisse de 6,22%).

*les honoraires dont le montant est passé de 277 801,08€ en 2018 à 213 018,25€ en 2019 (soit -23,32%)

*le remboursement de frais à Quimperlé Communauté suite aux transferts et à la mutualisation de services (informatique-ADS...) dont le montant est passé de 73 385,36€ à 37 744,47€.

En 2018, un décalage dans la facturation des frais liée à la compétence ADS (autorisation des droits du sol) avait entraîné une augmentation de ce poste de 31 000€. Cette dépense disparaît en 2019.

**Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 093 520,75€ en 2019 (contre 7 044 136,21€ en 2018),
 soit +0,70%**

€	CA 2018	BP 2019 initial	BP+DM 2019	CA 2019	Evolution CA2019/CA2018	Taux de réalisation 2019
Chap 012	7 044 136,21	7 050 000	7 095 000	7 093 520,75	+0,70%	99,98%

Les charges de personnel ont augmenté entre 2018 et 2019 de 49 384,54€ et atteignent en 2019, 7 093 520,75€ (contre 7 044 136,21€ en 2018).

Plusieurs facteurs internes et externes ont conduit à une hausse de la masse salariale, à service constant :

- l'absentéisme avec pour corollaires des dépenses de remplacement toujours élevées et une difficulté persistante à fiabiliser les prévisions de masse salariale.

- la baisse du nombre de départ en retraite (5 en 2019 contre 9 en 2018)
- un report à 2019 de la 2^{ème} phase de mise en œuvre du PPCR, aucune nouvelle mesure réglementaire n'est venue impacter le budget,

Mais la masse salariale constatée en fin d'exercice reflète surtout la politique volontariste de modernisation des organisations de service engagée depuis 2014 :

- plusieurs organisations ont été une nouvelle fois revues avec comme préoccupation d'adapter au plus juste les emplois et les compétences nécessaires à chaque service rendu
- chaque départ en retraite a fait l'objet d'une analyse précise, dans un souci d'optimisation des emplois.

Cette démarche de modernisation s'est conjuguée avec un double effort :

- d'amélioration du pouvoir d'achat marqué par la poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire, en portant le complément indemnitaire annuel à 240 €,
- d'amélioration des conditions de travail marqué par l'engagement d'une démarche d'élaboration d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux pour une meilleure qualité de vie au travail.

Dans ce contexte, les dépenses de personnel ont cependant été maîtrisées entre 2018 et 2019.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 1 089 436,84€ (contre 1 417 411,80€ en 2018), soit -23,14%

€	CA 2018	BP 2019 initial	BP+DM 2019	CA 2019	Evolution CA2019/CA2018	Taux de réalisation 2019
Chap 65	1 417 411,80	1 028 284	1 089 484	1 089 436,84	+0,33%	100%

Ce chapitre baisse fortement entre 2018 et 2019 en raison du transfert de la contribution versée au SDIS transférée à Quimperlé Communauté au 01/01/2019 (432 798€). Parallèlement, cette contribution est déduite du montant de l'attribution de compensation versée par Quimperlé Communauté.

Ce chapitre regroupe :

- les indemnités, les frais de mission et de formation des élus, dont le montant a augmenté de 8 504,37€ suite notamment l'adhésion d'un élu à la retraite complémentaire avec un effet rétroactif : 6 200€
- les concours versés aux écoles primaires privées :
 - dans le cadre du contrat d'association : 187 340€ en 2019 contre 183 360€ versés en 2018, soit 580€/enfant quimperlois de maternelle et élémentaire.
 - la contribution de la Ville aux repas des enfants quimperlois des écoles privées à hauteur de 0,92€ par repas : 27 998,36€ en 2019 contre 28 086,68€ en 2018.
 - la dotation pour l'achat de jouets de Noël aux enfants quimperlois et non quimperlois à hauteur de 1 337€ en 2019.

- la subvention de fonctionnement versée au CCAS : 275 000€
- les subventions versées aux associations : 335 907€ (contre 311 382,51€ en 2018)

Outre les subventions versées habituellement aux associations, la Ville a :

*participé au tour de Bretagne cycliste masculin à hauteur de 15 000€

*versé le 2^{ème} acompte à l'association NARA pour financer les travaux de reconstruction du marché qui avait été détruit par un incendie.

Chapitre 66 : Charges financières : 195 878,50€ (contre 229 904,63€ en 2018)

Cette baisse est liée à la conjoncture où les taux d'intérêt restent toujours faible.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 259 458,49€ (contre 106 462,92 en 2018)

€	CA 2018	BP 2019 initial	BP+DM 2019	CA 2019	Evolution CA2019/CA2018	Taux de réalisation 2019
Chap 67	106 462,92	211 226,47	261 226,47	259 458,49	+143,71%	99,32%

Ce chapitre comprend notamment la subvention d'équilibre versée sur le budget Cinéma dont le montant est 92 000€ en 2019 (contre 80 000€ en 2018).

Exceptionnellement en 2019, ce budget a supporté des dépenses des services Eau et Assainissement qui ont été refacturés à Quimperlé Communauté :138 226,33€.

Les autres dépenses concernent les subventions pour ravalement de façades, pour les changements de vitrines ou d'enseignes de commerces d'un montant de 16 302,80€.

Dépenses d'ordre : 789 787,15€ (contre 762 188,65€ en 2018)

Ces dépenses correspondent aux dotations aux amortissements et les sorties d'inventaire suite aux cessions d'immobilisations que l'on retrouve en recettes d'investissement (ordre) par un jeu d'écritures.

1-2-Recettes de fonctionnement : 13 910 941,96 en 2019 (contre 13 925 502,50€ en 2018)

Les recettes de fonctionnement sont quasiment stables entre 2018 et 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0,50%.

Chapitre 70 : Produits des services et des domaines : 781 461,13€ (contre 912 461,13€ en 2018), soit une baisse de 14,33%

€	CA 2018	BP 2019 initial	BP+DM 2019	CA 2019	Evolution CA2019/CA2018	Taux de réalisation 2019
Chap.70	912 461,13	736 000	736 000	781 677,90	-14,33%	+106,21%

Ce chapitre diminue de 14,33% en raison notamment :

*de l'arrêt de la refacturation des dépenses des services Eau et Assainissement suite au transfert de cette compétence à Quimperlé Communauté. En 2018, cette recette était de 91 163,80€.

* d'une régularisation effectuée en 2018 sur les redevances d'occupation du domaine public . En 2018 la Ville avait refacturé à Orange une somme de 47 687,07€ correspondant à la redevance d'occupation du domaine public due pour la période 2014-2017€.

Chapitre 013 : Atténuations de charges : 320 553,72€ (contre 159 288,29€ en 2018)

Ce chapitre concerne les remboursements sur rémunération du personnel : les remboursements provenant notamment de l'assurance du personnel suite aux arrêts de travail (307 970,48€) et du Centre de gestion pour dispenses syndicales des agents (12 583,24€).

En 2019, suite à l'arrivée à terme du marché des assurances statutaires et compte tenu des arrêts de travail, le montant attendu au titre des remboursements de l'assurance statutaire est élevé.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 10 629 571,74€ (contre 10 949 678,60 en 2018)

Ce chapitre diminue entre 2018 et 2019 en raison de la révision du montant de l'attribution de compensation versée par Quimperlé Communauté suite au transfert de la compétence « contribution financière au SDIS » (-432 798€)

€	CA 2018	BP 2019 initial	BP+DM 2019	CA 2019	Evolution CA2019/CA2018	Taux de réalisation 2019
Chap.73	10 949 678,60	10 598 877	10 598 877	10 629 571,74	-2,92%	100,29%

Ce chapitre comprend le produits des impôts locaux, les reversements de Quimperlé Communauté, les diverses taxes (taxe sur l'électricité, droits de mutation, droits de place, taxe sur la publicité extérieure).

- **Les produits des impôts locaux** sont passés de 5 553 383€ en 2018 à 5 719 357€, soit une hausse de 2,99% (+165 974€) provenant uniquement d'une augmentation des bases fiscales :

Détail des impôts locaux :

	CA 2016	Evolution (2016/2015)	CA 2017	Evolution (2017/2016)	CA 2018	Evolution (2018/2017)	CA 2019	Evolution (2019/2018)
1- Bases :								
T.H.	16 269 956 €	-3,45%	16 379 634 €	0,67%	16 552 854 €	1,06%	17 199 177 €	3,90%
T.F.B.	18 526 886 €	1,83%	18 925 816 €	2,15%	19 380 022 €	2,40%	19 859 191 €	2,47%
T.F.N.B.	116 472 €	1,44%	115 666 €	-0,69%	118 701 €	2,62%	121 867 €	2,67%
Total Bases	34 913 314 €	-0,70%	35 421 116 €	1,45%	36 051 577 €	1,78%	37 180 235 €	3,13%
2 - Taux :								
T.H.	15,00%	0,00%	15,00%	0,00%	15,00%	0,00%	15,00%	15,00%
T.F.B.	15,50%	0,00%	15,50%	0,00%	15,50%	0,00%	15,50%	15,50%
T.F.N.B.	41,13%	0,00%	41,13%	0,00%	41,13%	0,00%	41,13%	41,13%
3- Produits directs :								
Produits directs								
T.H.	2 440 493 €		2 456 945 €	0,67%	2 482 928 €	1,06%	2 579 877 €	3,90%
T.F.B.	2 871 667 €		2 933 501 €	2,15%	3 003 903 €	2,40%	3 078 175 €	2,47%
T.F.N.B.	47 905 €		47 573 €	-0,69%	48 822 €	2,62%	50 124 €	2,67%
Rôle supplémentaire et rôle complémentaire	33 817 €		11 966 €	-64,62%	17 730 €	48,17%	11 182 €	-36,93%
Total Produits directs	5 393 883 €	-0,93%	5 449 986 €	1,04%	5 553 383 €	1,90%	5 719 357 €	2,99%
4 -Compensations :	210 469 €		281 257 €		275 873 €	-1,91%	287 412 €	
TOTAL	5 604 352 €		5 731 243 €	0,46%	5 829 256 €	1,71%	6 006 769 €	3,05%

Suivant les impôts, l'évolution des bases est différente : entre 2018 et 2019, les bases de la taxe d'habitation sont plus dynamiques que celles des taxes foncières puisqu'elles ont augmenté que de 3,90% alors que celles de la taxe foncière sur le bâti ont augmenté de 2,47%.

L'augmentation de ces recettes provient également de la régularisation effectuée sur les bases en 2018 et 2019 suite à l'étude menée par le cabinet ECOFINANCE sur les locaux vacants et le reclassement de certains logements. Cette audit devrait permettre une hausse des recettes d'environ 115 000€/an.

- **Les reversements de Quimperlé Communauté (AC-DSC et FPIC) ont diminué suite au transferts de compétences et à la disparition progressive du FPIC:**

Recettes provenant de Quimperlé Communauté :

€	CA 2018	CA 2019	Ecart
Attribution de compensation	3 942 175€	3 506 194€	- 435 981
Dotation de solidarité communautaire	537 041€	535 470€	-1 571€
FPIC (2015)	92 412€	65 837€	-26 575€
TOTAL	4 571 628€	4 107 501€	-464 127€

- ✓ **L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire** ont évolué suite aux transferts de compétences :
 - l'attribution de compensation a diminué de 435 981€ suite au transfert de la compétence « contribution financière au SDIS »
 - La dotation de solidarité communautaire est stable
- ✓ **Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC)** créé par la loi de finances 2012 permet de réduire les inégalités entre les collectivités en prélevant une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Bénéficiaire de cette recette jusqu'en 2015 (133 433€), le bloc communal de Quimperlé communauté a depuis 2016 perdu ce fonds. Cette perte étant lissée dans le temps, en 2016 le FPIC représente 87,82% du FPIC encaissé en 2015 ; en 2017, il représente 77,41% du montant encaissé en 2015 ; en 2018, le FPIC représente 69,25% du montant encaissé en 2015; en 2019, il représente 48,48% du montant encaissé en 2015, soit 65 837€.

Les autres recettes (taxe sur l'électricité, taxes sur les publicités extérieure...) se maintiennent.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 492 607,51€ (contre 1 537 841€ en 2018), soit - 2,89%

Ce chapitre regroupe des dotations versées par l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation), les subventions de fonctionnement versées par le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Quimperlé Communauté et d'autres organismes (CAF-MSA...).

€	CA 2018	BP 2019 initial	BP+DM 2019	CA 2019	Evolution CA2019/CA2018	Taux de réalisation 2019
Chap.74	1 537 097,96	1 521 841	1 529 091	1 492 607,51	-2,89%	97,61%

- **Les dotations versées par l'Etat :**

Malgré la fin du pacte de stabilité instauré par le Gouvernement en 2014, la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué entre 2018 et 2019 de 33 261€ passant de 714 618€ en 2018 à 662 376€ en 2019.

Détail de la Dotation globale de fonctionnement (DGF):

€	CA 2018	CA 2019
Dotation forfaitaire (DF)	468 207	412 402
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	151 220	156 057
Dotation nationale de péréquation (DNP)	95 191	93 917
Total DGF	714 618	662 376

Le montant de la dotation forfaitaire diminue de 55 805€ après prise en compte de différents critères (population, potentiel financier, longueur de voirie...) et atteint 412 402€ en 2019.

Bénéficiaire de la DSU complémentaire à compter de 2017, Quimperlé a vu cette dotation augmenté de 4 837€ entre 2018 et 2019, atteignant 156 057€ en 2019.

La Dotation nationale de péréquation est stable et atteint 93 917€ en 2019.

- **les subventions de fonctionnement et les participations sont stables sur la période avec un montant de 525 689,15€.**

Elles concernent les subventions de fonctionnement versées par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Quimperlé Communauté et les financements de la CAF envers les services Enfance-jeunesse.

- **Les compensations de l'Etat provenant des impôts locaux** restent relativement stables entre 2018 et 2019 avec un montant de 287 412€.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 291 954,01€ en 2019 contre 201 838,23€ en 2018, soit +44,65%

Ce chapitre comprend essentiellement les loyers versés par les locataires des logements privés de la ville. En 2019, cette recette est de 193 632,05€.

Par ailleurs, en 2019 et exceptionnellement, la Ville a refacturé à Quimperlé Communauté une somme de 92 437,61€ au titre des admissions en non valeur des redevances Eau et Assainissement qu'elle avait dans un premier temps pris en charge.

Chapitre 77 : Recettes exceptionnelles : 263 527,31€ en 2019 contre 88 246,65€ en 2018

Ce chapitre comprend notamment les produits de cessions d'immobilisations pour 90 618,76€ (reprise de véhicules et de matériel pour 40 618,76€, cession de l'immeuble situé au 27 rue de Mellac pour 20 000€, cession d'un appartement au 16 place St Michel pour 30 000€).

DE plus, en 2019, la Ville a comptabilisé à titre exceptionnel une somme de 119 295,70€ correspondant au reversement du déficit d'exploitation du budget Assainissement à Quimperlé Communauté.

Les recettes d'ordre : 129 968,42€ (contre 76 806€ en 2018)

Ces recettes concernent les travaux effectués en régie (fournitures et main d'œuvre) qui sont transférés en dépenses d'investissement.

2-SECTION d'INVESTISSEMENT

La section d'investissement dégage un excédent de 743 097,51€ en 2019, contre un excédent de 722 171,59€ en 2018.

2-1-Dépenses d'investissement : 5 558 334,26€ (contre 7 022 234,14€ en 2018), soit un taux de réalisation de 63,21%

Les dépenses d'investissement d'un montant 5 558 334,26€ concernent :

- le remboursement du capital des emprunts : 1 285 445,43€
- les dépenses d'équipement (travaux, études, acquisitions) : 2 759 037,78€ (soit un taux de réalisation de 48,58%)

Ceci concerne notamment :

- Voirie : 380 344,02€
- Arrêts de bus : 49 787,16€
- Travaux dans les écoles : 185 008,58€
- Mise en lumière du patrimoine- le chemin bleu : 227 684,79€
- Eclairage public : 71 634,49€
- Espace Benoîte Groult : achat de matériel et travaux : 72 528,04€
- PAPI : 38 730,13€
- Orgue de l'Eglise Notre Dame : 23 010,66€
- Habitat incusif-ilôt Leuriou (acquisition d'une parcelle et diagnostic amiante : 34 312€
- Acquisitions foncières : 131 525,01€
- Maison des services : 48 430,94€
- PEM : 495 237,13
- Stade A TOULLIOU- rénovation des vestiaires : 56 814,82€
- Complexe tennistique : 32 589,13€
- Le remplacement de la balayeuse : 192 572,40€

- Opérations d'ordre : 154 352,42€ correspondent notamment aux travaux réalisés en régie et à l'intégration des études en travaux suite au démarrage de travaux.

2-2 -Recettes d'investissement : 6 301 431,77€ (contre 7 744 405,73€ au CA 2018)

Les recettes d'investissement concernent les dotations, les subventions d'équipement, les emprunts nouveaux, le remboursement des prêts d'honneur et les opérations d'ordre.

Elles se distinguent entre les ressources propres d'origine interne qui assurent l'autofinancement et les ressources propres d'origine externe.

* Les ressources propres d'origine interne :

- les réserves qui correspondent au résultat de fonctionnement de l'année n-1 affecté pour tout ou partie en investissement : 1 211 851,45€
- le report de l'excédent d'investissement cumulé de 2018 : 1 992 052,62€
- le fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat (FCTVA) dont le montant varie en fonction des investissements réalisés en n-2. En 2019, le montant encaissé est de 576 111,26€.
- la taxe d'aménagement : 65 905,65 €
- le produit des amendes de police : 47 874€
- les opérations d'ordre : 814 171,15€ (amortissements des immobilisations, sortie d'immobilisations et les plus-values de cessions).

* Les ressources propres d'origine externe :

Ces recettes concernent les emprunts, les subventions d'équipement , les participations et les remboursements de prêts d'honneur.

En 2019, la ville a mobilisé 800 000€ d'emprunts.

Le montant des subventions et des participations encaissées est de 756 095,87€ et correspond notamment à :

- la MSAP : 60 000€ -Etat-
- Requalification urbaine de la haute ville -Rond point Arthur Courtier : 60 000€
- le Chemin bleu : 4 000€
- La chapelle Saint Eutrope -restauration des statues et lustre à pampille : 2 950€
- L'Hôpital Frémur - rénovation : 170 417,65€
- Eglise Notre Dame : 20 214€
- Orgue de l'église Notre Dame : 6 716€
- Travaux dans les écoles : 20 477,81€
- Regroupement scolaire : 50 000€
- le terrain de rugby : 43 504,54€
- PEM : 209 675,48€
- PAPI : 56 602€
- Arrêts de bus : 29 252,80€
- Espace Benoîte Groult : achat de sono : 7 351€

Afin d'assurer le financement des investissements en 2020, le résultat de fonctionnement est affecté en totalité en section d'investissement en 2020, soit 1 423 015,05€.

II - BUDGETS ANNEXES

II- 1 -Budget annexe : Cinéma « la Bobine »

Le CA 2019 du budget annexe -Cinéma « La Bobine » dégage un résultat global de -123 729,65€.

	RECETTES	DEPENSES	Résultat courant 2019	Résultat reporté	RESULTAT CUMULE
EXPLOITATION	325 199,55€	298 330,13€	27 490,27€		26 869,42€
INVESTISSEMENT	216 375,18€	166 041,45€	50 333,73€	-200 932,80€	-150 599,07€
RESULTAT	542 195,58€	463 371,58€	- 77 824€	-200 932,80€	-123 729,65€

➤ Section d'exploitation : +26 869,42€

En matière de dépenses d'exploitation, les principaux postes sont les dépenses de personnel (83 999,98€), les locations de films (67 190,73€), la projection de films (15 356,52€), les affiches (9 398,63€) et les taxes (17 049,15€).

En ce qui concerne les recettes d'exploitation, elles regroupent les entrées (155 481,80€), la subvention d'équilibre versée par le budget principal (92 000€), la subvention versée par le CNC (13 483€) au titre du Cinéma Arts et Essais, la subvention d'exploitation versée par Quimperlé Communauté (44 000€) et la vente des anciens fauteuils (4 570€)

➤ Section d'investissement : - 150 599,07€

En dépenses d'investissement, des travaux et des achats ont été réalisés à hauteur de 106 304,69€ :

- le remplacement de la chaudière : 42 540,09€ (fin de l'opération)
- le remplacement des fauteuils : 55 010,57€
- le remplacement de la moquette : 36 560,37
- l'achat de panneaux d'affichage : 1 350€
- du matériel informatique-l'achat d'une librairie de stockage : 4 309,66€

Enfin, le déficit cumulé reporté de 2018 est de 200 932,80€

Les recettes d'investissement d'un montant de 216 375,18€ correspondent :

- aux réserves : 65 910,58€
- à l'amortissement des immobilisations : 27 988,06€
- à la comptabilisation de la sortie d'inventaire des anciens fauteuils : 50 476,54€
- à un emprunt : 72 000€.

II- 2 -Budget annexe : « Commerces-place Hervo »

En 2019, ce budget n'a fait l'objet d'aucune dépense ni d'aucune recette.